



SECTION  
DE LA  
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »  
(Saint-Exupéry)

Syndicat National  
Force Ouvrière  
des Finances Publiques

# 1 FO pour tous

Mai 2017 - n°27

## Sommaire :

- 1) Vie quotidienne : la DGFIP et Tracfin collaborent pour lutter contre la fraude fiscale
- 2) Fiscalité : droit d'usage
- 3) Social : contrat de travail
- 4) Brève : chiffres clés

## Dossier du mois : questions au Président de la République

\*\*\*\*\*

### 1) Vie quotidienne : la DGFIP et Tracfin

Le premier temps fort de cette collaboration est la création en 2012, au sein de Tracfin, d'une division spécialisée dans l'enrichissement et la détection de la fraude fiscale et sociale. Le second concerne la signature d'un protocole d'échanges entre Tracfin et la DGFIP en 2013 aux fins de faciliter la transmission du renseignement fiscal.

Enfin, le troisième repose sur l'arrivée, au sein du service, d'un agent de liaison DGFIP le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Issu de la sphère du contrôle fiscal, il assure une mission de relais permanent entre Tracfin et les différents services de la DGFIP, aussi bien au niveau central et national qu'au niveau des directions territoriales. Il apporte également son expertise dans le cadre de l'élaboration de projets ou d'études d'intérêts communs nécessitant à la fois une connaissance de la législation et les pratiques de gestion, de contrôle et de recouvrement en matière fiscale.

En termes de résultats obtenus, le nombre de transmissions de notes de renseignement par Tracfin est en forte progression. En 2015, Tracfin a transmis 410 notes de renseignement à la DGFIP, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente. D'un point de vue opérationnel, Tracfin a de fréquents contacts avec les grandes directions nationales et spécialisées en charge du contrôle fiscal de la DGFP (DVNI, DNVSF, DNEF, DIRCOFI...). En effet, sur les dossiers complexes nécessitant des échanges d'informations avec la DGFIP, les enquêteurs et analystes des Tracfin sont amenés à rencontrer régulièrement des vérificateurs en charge du contrôle fiscal.

Au 31 décembre 2015, selon le dernier bilan communiqué par la DGFIP, 1286 propositions de vérification fiscale ont été initiées à partir de notes de renseignement transmises par Tracfin depuis 2010. Les résultats financiers cumulés sur la période font état d'un montant total de droits rappelés de plus de 580 millions d'euros et plus de 226 millions d'euros de pénalités.

(Source DGFIP, Tracfin) - L'essentiel 13/02/2017)

### 2) Fiscalité : le droit d'usage d'un nom de domaine internet est un actif incorporel

Faisant application des principes dégagés par la jurisprudence Sife, le Conseil d'État juge que le droit d'utiliser le nom de domaine d'un site internet est un élément incorporel de l'actif immobilisé.

[Au coeur du droit fiscal EFL du 25/01/2017](#)

### 3) **Social** : contrat de travail

Le contact avec la clientèle peut-il limiter la liberté religieuse d'une salariée ?

Pour la CJUE, l'obligation de neutralité imposée par une règle interne n'est en principe pas une discrimination directe. Mais en l'absence d'une telle règle, l'employeur ne peut pas demander à une salariée de retirer son voile à la demande d'un client. « Mode d'emploi » de deux arrêts très médiatisés à lire dans [la quotidienne des Editions Francis Lefebvre du 22/03/2017](#).

### 4) **Brèves** : Chiffres clés

- **Europe en mode mineurs**

Selon Eurostat, la direction générale de la Commission Européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire, plus de **25 millions de mineurs** (soit 26,90 %), répartis dans divers états membres de l'Union Européenne, sont menacés de **pauvreté** ou d'**exclusion sociale**. Une Europe où la jeunesse n'est plus la richesse des nations...

- **R.A.S. sur le P.A.S**

La Banque de France a indiqué le 12 décembre dernier que 59 532 entreprises avaient fait l'objet d'une mesure de sauvegarde, sous forme de **redressement ou de liquidation judiciaire**, entre octobre 2015 et septembre 2016. Si l'on constate un **recul**, puisque sur les douze mois précédents près de 63 000 entreprises avaient été concernées, cela ne lève pas les inquiétudes sur la réduction du taux de recouvrement des impôts lors du Prélèvement à la Source (PAS).

*Le Syndicaliste - Janvier 2017*

# Dossier du mois : Questions au Président de la République (La Tribune du 30/03/2017)

**Le secrétaire général de Force Ouvrière prévient : son syndicat sera contre la « nationalisation » de l'assurance chômage prévue par Macron, ou le report à 65 ans de l'âge de la retraite préconisé par Fillon.**

## **1) La Tribune : Quelle appréciation portez-vous sur le protocole d'accord qui vient d'être conclu sur l'assurance chômage ?**

**Jean-claude Mailly** – D'abord, il faut rappeler que cette négociation a été difficile et que le contexte politique a joué en faveur d'une reprise des discussions qui avaient, dans un premier temps, échouées en juin 2016. Comme toujours dans ce genre de négociation, il faut parvenir à un **compromis**. Je pense que nous sommes parvenus à un équilibre, ce qui explique notre signature. Prenons les points les plus délicats. Les seniors d'abord, je rappelle que le patronat voulait mettre la barre très haut, en montant de 50 à 59 ans, l'âge nécessaire pour percevoir un maximum de 36 mois d'indemnités. C'était inacceptable. Au final, les seniors de 50 à 52 ans seront indemnisés 24 mois, mais six mois supplémentaires s'ils suivent une formation. Ceux de 53 à 54 ans auront droit à 30 mois, plus six mois en cas de formation. Et à compter de 55 ans, les 36 mois seront maintenus.

Sur les contrats courts, nous aurons obtenu le maintien de la surcotisation de 0,50 % sur les CDD d'usage durant dix-huit mois. Et avec l'augmentation de 0,05 % de la cotisation patronale d'assurance chômage, 270 millions d'euros vont entrer dans les caisses de l'Unedic chaque année. Surtout, d'un point de vue plus politique, nous avons montré que la gestion par les partenaires sociaux ça fonctionne, alors que, certains veulent remettre en cause le paritarisme.

## **2) Justement, que pensez-vous du projet d'Emmanuel Macron de faire directement gérer l'assurance chômage par l'État ?**

Je suis en désaccord complet avec Macron sur ce point. Il veut passer au dessus de la démocratie sociale. En vérité, Macron ne s'intéresse pas à l'assurance chômage, ce qui le préoccupe, c'est la dette du régime. Macron a un calendrier calé sur les

élections allemandes. Il veut montrer à l'Allemagne que la France va mener des réformes structurelles et budgétaires. La dette de l'Unedic étant prise en compte dans le déficit public, tel qu'il a été défini par le traité de Maastricht, il va sabrer dans l'assurance chômage pour que la France repasse sous la barre des 3 % de déficit. Il trouve donc que, actuellement, les partenaires sociaux ne font pas assez d'efforts. Mais j'attends de voir. En tout cas, l'attitude de Macron me conforte dans mon idée que le libéralisme économique conduit à l'autisme social.

## **3) Vous avez rencontré les candidats pour évoquer, voire alerter, les premières mesures sociales qu'ils envisagent chacun de prendre ?**

Oui, bien sûr. Les candidats ont souhaité, à leur demande, me rencontrer. J'ai vu Macron et l'entretien a longuement porté sur l'assurance-chômage. Je l'ai prévenu. J'ai vu Hamon cette semaine. Je dois revoir Mélenchon bientôt. J'ai aussi vu Gérard Larcher qui, au nom de François Fillon, a rencontré l'ensemble des partenaires sociaux.

## **4) Et alors ? Vous leur avez indiqué quelles étaient, pour FO, les lignes jaunes à ne pas franchir ?**

Exactement, tant sur la méthode et le calendrier que sur le fond des dossiers. Il est insupportable que certains, tel François Fillon, voire Emmanuel Macron, envisagent de recourir aux ordonnances pour passer en force et vite sur les questions sociales. Je le répète, c'est le calendrier allemand qui les inspire. D'ailleurs, j'ai prévenu les instances de **FO** qu'elles devaient rester rapidement mobilisables tout l'été.

Sur le fond. D'abord j'ai conseillé aux candidats de lire la plateforme élaborée par la Confédération européenne des syndicats s'ils veulent comprendre ce que nous attendons au niveau européen, réforme des

traités, critères des 3 % pour les déficits, etc...mais aussi au niveau national. Oui, il y a des lignes jaunes, le recul de la retraite à 65 ans en est une, ce que j'appelle la loi « El Khomri puissance plus » en est une autre. Macron veut accélérer l'inversion de la hiérarchie des normes en droit du travail avec la total prédominance de l'accord d'entreprise. Pour nous, ce sera « non ». L'idée général de Macron et Fillon est de court-circuiter la démocratie représentative. Ce n'est pas admissible.

Idem pour les questions relatives au service public. Cela ne veut rien dire de vouloir baisser le nombre des fonctionnaires, surtout quand on n'est pas capable de préciser là où on va couper. Je réitère ma vieille demande qu'il faut, au préalable, la tenue d'une conférence, pourquoi pas sous l'égide de France Stratégie, sur les missions et le périmètre des services publics dans la République.

## 5) Avec les secrétaires généraux des autres confédérations syndicales vous évoquez et vous vous préparez pour une rentrée « chaude » ?

A ce stade, on se parle, notamment avec Philippe Martinez de la CGT et Laurent Berger de la CFDT qui est, lui aussi, très attentif au devenir de l'assurance-chômage. Pour la suite, on verra. Mais bien sûr que tout le monde est vigilant.

## 6) Quelle va être votre attitude si la représentante du Front national est au second tour de la présidentielle ?

Vous le savez, **FO** ne donne pas de consigne de vote. Et le 1<sup>er</sup> mai, qui tombe entre les deux tours, aura une connotation uniquement syndicale. Pour autant, les messages que nous ferons passer, sur la non-discrimination, l'anti-racisme, etc. seront très clairs.

### BULLETIN D'ADHESION



SECTION  
DE LA  
SARTHE

NOM : ..... PRENOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MEL : .....

GRADE : ..... QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu